

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	43	49

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 26 novembre à 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : dimanche 18 novembre 2022

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, Mme MINSEN, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, Mme LEFEVRE, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, M. GIORGIS, Mme LABROT, M. DE BENITO, Mme MAZARI - ALLEL, M. BLUY, Mme GAILLARDET, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, M. BELHADJ, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

Mme MAGDELEINE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, M. QUENNESSON, Mme BERTRAND, M. PETITBOULANGER, Mme MAZZITELLI, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme ABEL RODET, M. AUTHEMAN, Mme BOUHASSANE, M. VALLEJOS, Mme WALDER, Mme RIGALT, Mme PERSIA, M. RUAT, Mme BAREL, M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. SIMELIERE par M. GIORGIS
Mme LEPAGE par M. NAHOUM
Mme TEXTORIS par Mme GAY
M. BEYNET par M. TUMMINO
M. HOKMAYAN par M. FOURNIER
M. PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGALT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. CERVANTES
Mme ROSENBLATT
M. REZOUALI
Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

Mme WALDER représentée par Mme HADDAOUI à partir de 13H30.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

Mme le Maire, Présidente rend hommage à M. Edmond VOLPONI qui a été Conseiller Municipal de 2001 à 2008, disparu au début du mois de novembre.
Elle fait observer une minute de silence.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. Arnaud PETITBOULANGER en qualité de Secrétaire de Séance.

M. ARNAUD PETITBOULANGER est désigné comme Secrétaire de Séance.

Votes : unanimité

ADOPTION DU PROCES-VERBAL :

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2022.

Mme RIGAULT signale au nom de son groupe ne pas avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 septembre. Elle demande le report du vote du procès-verbal au Conseil Municipal suivant, à défaut de devoir s'abstenir.

Elle signale également que certains élus de son groupe n'ont pas pu assister à certaines commissions municipales car celles-ci avaient lieu dans un intervalle rapproché.

Enfin elle constate être toujours en attente de certains éléments de réponse à des questions posées en commissions municipales malgré les envois des comptes-rendus.

En réponse Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2022 a été envoyé aux élus et a été publié sur le site de la Ville.

S'agissant des commissions municipales, le calendrier prévisionnel tient compte des agendas des élus co-présidents et les réunions sont organisées dans la mesure du possible en fin de journée pour permettre aux élus en activité d'y assister et pour éviter le chevauchement de 2 commissions.

Enfin sur les questions posées en commissions, le service des Assemblées avec les autres services de la Ville essaie d'apporter réponse avant le début du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du **24 septembre 2022** est **ADOPTÉ**.

Votes : Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

ORDRE DU JOUR :

DCM_2022_06_001	1 - FINANCES - BUDGET : Débat d'orientation budgétaire 2023.
DCM_2022_06_002	2 - FINANCES : Sollicitation complémentaire du fonds de concours NPNRU du Grand Avignon - Aménagement d'une voie verte sur la contre- allée nord de la rocade Charles de Gaulle.
DCM_2022_06_003	3 - FINANCES : Sollicitation du fonds de concours transition énergétique du Grand Avignon pour la rénovation de la piscine Chevalier de Folard.
DCM_2022_06_004	4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Parkings du Palais des Papes et des Halles - Transaction avec les Sociétés INDIGO et EFFIPARC.
DCM_2022_06_005	5 - FINANCES - BUDGET : 1 - Décision modificative n°2 pour 2022 - Budget principal.
DCM_2022_06_006	6 - FINANCES - BUDGET : 2- Décision modificative n°2 pour 2022 - Budget annexe de la Restauration scolaire.
DCM_2022_06_007	7 - FINANCES - BUDGET : 3 - Décision modificative n°2 pour 2022 - Budget annexe des Locations commerciales.
DCM_2022_06_008	8 - - FINANCES - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Groupement de commande pour l'étude de diagnostic approfondi et mise en protection des filioles et canaux - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mutation de l'ASA.
DCM_2022_06_009	9 - BÂTIMENTS COMMUNAUX - NETTOYAGE ET ENTRETIEN : Mutualisation des moyens par la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de nettoyage des bâtiments de la Ville du CCAS pour 2023 à 2027.
DCM_2022_06_010	10 - ACTION SOCIALE : Validation du rapport final du Contrat de Ville pour la période 2015 / 2021.
DCM_2022_06_011	11 - ACTION SOCIALE : Financement de projets portés par les centres sociaux dans le cadre de la Politique de la Ville - Avenants aux conventions d'objectifs.
DCM_2022_06_012	12 - ACTION SOCIALE : Versement de subventions exceptionnelles à des associations non conventionnées.

DCM_2022_06_013	13 - SPORTS : Subventions complémentaires - Année 2022.
DCM_2022_06_014	14 - SPORTS : Participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées - Année scolaire 2021 / 2022.
DCM_2022_06_015	15 - SPORTS : Utilisation des installations sportives communales par les collèges - Participation du Département aux coûts de fonctionnement - Convention pour l'année scolaire 2022 / 2023.
DCM_2022_06_016	16 - SPORTS : Règlement intérieur des salles municipales de musculation et de boxe - Conditions tarifaires.
DCM_2022_06_017	17 - JEUNESSE : Convention "Charte Qualité Plan Mercredi".
DCM_2022_06_018	18 - ENSEIGNEMENT - CITÉ EDUCATIVE : Conventions et avenants dans le cadre de l'appel à projet auprès du secteur associatif concernant les activités péri et extra scolaires dans le cadre de la Cité éducative.
DCM_2022_06_019	19 - ACTION SOCIALE - ENFANCE JEUNESSE : Avenant à la Convention Territoriale Globale.
DCM_2022_06_020	20 - ACTION CULTURELLE : TERRE DE CULTURE 2025 : Convention d'objectifs Scène de Musiques Actuelles 2022 / 2025 avec l'Association Jazz et Musiques Improvisées (AJMI).
DCM_2022_06_021	21 - ARCHIVES - Achat du fonds d'archives de Maurice Costagliola photographe avignonnais au Provençal et à La Provence (1928 / 2014).
DCM_2022_06_022	22 - SOLIDARITÉS LOCALES : Avenant à la convention de partenariat et de financement des corbeilles solidaires pour les étudiants.
DCM_2022_06_023	23 - VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions à des associations non conventionnées permettant la réalisation de projets et / ou d'appui au fonctionnement de l'association.
DCM_2022_06_024	24 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Programmation du Fonds Local de la Délinquance - Seconde tranche.
DCM_2022_06_025	25 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

DCM_2022_06_039	39 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions.
DCM_2022_06_040	40 - GRANDS EVÈNEMENTS - ATTRACTIVITÉ : CHEVAL PASSION - Edition 2023.
DCM_2022_06_041	41 - TOURISME : Convention d'occupation du domaine public - Petits trains touristiques.

1 – FINANCES - BUDGET : Débat d'orientation budgétaire 2023. M. Joël PEYRE, Rapporteur

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. BISSIERE

Mme RIGAULT

Mme le Maire

M. FOURNIER

M. GONTARD

Réponse de M. PEYRE

Réponse de Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

- PREND ACTE –

2 – FINANCES : Sollicitation complémentaire du fonds de concours NPNRU du Grand Avignon - Aménagement d'une voie verte sur la contre- allée nord de la rocade Charles de Gaulle. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le projet d'aménagement de la voie verte de la contre-allée nord du boulevard Charles de Gaulle

- **SOLLICITE** conformément au plan de financement présenté une participation financière au titre du fonds de concours du Grand Avignon.

- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 13, compte 13251,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

DCM_2022_06_026	26 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020 / 2025).
DCM_2022_06_027	27 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerces de détail (y compris commerce et réparation d'automobiles et de motocycles) - Dérogations à la règle du repos dominical au titre de l'année 2023.
DCM_2022_06_028	28 - SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL : Exonération des droits de stationnement sur voirie.
DCM_2022_06_029	29 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Redynamisation des commerces - Exonération des taxes et redevances d'occupation du domaine public.
DCM_2022_06_030	30 - VILLE EN TRANSITION : Présentation du rapport "Développement Durable 2022" de la Ville d'Avignon.
DCM_2022_06_031	31 - VILLE EN TRANSITION : Présentation du rapport "Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2021" de la Ville d'Avignon.
DCM_2022_06_032	32 - URBANISME : Opération en NPNRU "Grands-Cyprès / Trillade" : Approbation du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement.
DCM_2022_06_033	34 - URBANISME : Désaffectation et déclassement de fractions de domaine public communal en nature de délaissés de voirie situés à proximité de la place de la Camargue.
DCM_2022_06_034	33 - URBANISME - CESSIONS : Cession au profit de la SPL Grand Avignon Aménagement de fractions de domaine public communal déclassées en nature de délaissés de voirie situés à proximité de la place de la Camargue.
DCM_2022_06_035	35 - PERSONNEL : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (DOB 2023).
DCM_2022_06_036	36 - ACTION SOCIALE : Subvention au Centre Hospitalier d'Avignon en soutien au projet de Maison des Femmes et des Enfants.
DCM_2022_06_037	37 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termites.
DCM_2022_06_038	38 - PERSONNEL : Recensement de la population 2023.

3 – FINANCES : Sollicitation du fonds de concours transition énergétique du Grand Avignon pour la rénovation de la piscine Chevalier de Folard. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme MAGDELEINE

Réponse de M. PEYRE

Réponse de Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le projet de réhabilitation de la piscine Chevalier de Folard,
- **SOLLICITE** conformément au plan de financement présenté une participation financière au titre du fonds de concours aux communes du Grand Avignon,
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 13, compte 13251,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Parkings du Palais des Papes et des Halles - Transaction avec les Sociétés INDIGO et EFFIPARC. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du protocole d'accord transactionnel tripartite à conclure avec la société INDIGO INFRA FRANCE et la société EFFIPARC SUD EST, relatif au règlement des différends s'attachant à l'exécution des contrats d'exploitation des parkings du « Palais des Papes et des Halles » et « Gare centre-ville ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit protocole et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

- ADOPTE –

5 – FINANCES - BUDGET : 1 - Décision modificative n°2 pour 2022 - Budget principal. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme RIGAULT

Réponse de M. PEYRE

Réponse de Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de 2022, toutes sections confondues, pour le Budget principal, pour la somme de 7 151 902 € en recettes et en dépenses,
- **ADOpte** la subvention d'équilibre complémentaire du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration scolaire pour un total de + 150 000 € au titre de l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

6 – FINANCES - BUDGET : 2- Décision modificative n°2 pour 2022 - Budget annexe de la Restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de 2022, toutes sections confondues, pour le Budget annexe de la Restauration scolaire, la somme de 150 000 € en recettes et en dépenses.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

7 – FINANCES - BUDGET : 3 - Décision modificative n°2 pour 2022 - Budget annexe des Locations commerciales. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de 2022 en régularisant les chapitres 011 et 012 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

8 – FINANCES - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Groupement de commande pour l'étude de diagnostic approfondi et mise en protection des filioles et canaux - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mutation de l'ASA. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement de l'étude diagnostic approfondi et mise en protection des filioles et canaux – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mutation de l'ASA,
- **APPROUVE** le rôle de coordonnateur du groupement de commande par le Grand Avignon,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20423,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

9 – BÂTIMENTS COMMUNAUX - NETTOYAGE ET ENTRETIEN : Mutualisation des moyens par la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de nettoyage des bâtiments de la Ville du CCAS pour 2023 à 2027. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du lancement d'une consultation par voie de procédure d'appel d'offres ouvert pour les prestations de nettoyages des bâtiments de la Ville d'Avignon et du CCAS,
- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes à intervenir avec le CCAS dans le cadre du renouvellement du marché d'entretien des locaux,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 6283,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

10 – ACTION SOCIALE : Validation du rapport final du Contrat de Ville pour la période 2015 / 2021. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport final du Contrat de Ville 2022.

- PREND ACTE-

11 – ACTION SOCIALE : Financement de projets portés par les centres sociaux dans le cadre de la Politique de la Ville - Avenants aux conventions d'objectifs. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions proposées pour un total de 68 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) déléguée à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

12 – ACTION SOCIALE : Versement de subventions exceptionnelles à des associations non conventionnées. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions exceptionnelles pour un total de 11 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) déléguée à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

13 – SPORTS : Subventions complémentaires - Année 2022. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions annuelles d'objectifs pour les clubs issus des sports de glace,
- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs pour les clubs AS Barbière Basket et l'Avignon Hand Ball,
- **DECIDE** le versement des soldes de la subvention 2022, aux clubs sportifs conventionnés issus des sports de glace pour un montant total de 135 000 €,

- **DECIDE** le versement des subventions exceptionnelles aux clubs sportifs conventionnés AS Barbière Basket et Olympique Grand Avignon Hand Ball, pour un montant global de 6 000 €,
- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Boule Fédérale, pour un montant de 500 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Ne participe pas au vote : M. PETITBOULANGER.

14 – SPORTS : Participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées - Année scolaire 2021 / 2022. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la convention liant la Ville au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année scolaire 2021/2022 pour la participation financière de la Région à l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association,
- **IMPUTE** la recette afférente au chapitre 74 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) déléguée (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

15 – SPORTS : Utilisation des installations sportives communales par les collèges - Participation du Département aux coûts de fonctionnement - Convention pour l'année scolaire 2022 / 2023. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les conventions tripartites liant la Ville au Département et aux collèges publics pour l'année scolaire 2022/2023,
- **ADOPTE** les conventions liant la Ville aux collèges privés pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023,
- **IMPUTE** au chapitre 74 du budget principal les recettes à recevoir des collèges publics et des collèges privés,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE –

16 – SPORTS : Règlement intérieur des salles municipales de musculation et de boxe - Conditions tarifaires Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le nouveau tarif proposé des salles de musculation et de boxe municipales,
- **ADOpte** les règlements intérieurs des salles en annexe,
- **IMPUTE** les recettes afférentes au chapitre 70 du budget principal
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte –

17 – JEUNESSE : Convention "Charte Qualité Plan Mercredi". M. Claude NAHOUM, Rapporteur.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention « Charte Qualité Plan mercredi » ci jointe,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte –

18 – ENSEIGNEMENT - CITÉ EDUCATIVE : Conventions et avenants dans le cadre de l'appel à projet auprès du secteur associatif concernant les activités péri et extra scolaires dans le cadre de la Cité éducative. M. Claude NAHOUM, Rapporteur.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le principe de la signature des conventions et avenants s'ouvrant aux conventions déjà passées au titre du lancement des activités péri et extra scolaires dans le cadre de la cité éducative ;
- **FIXE** le montant de 118 291€ des subventions accordées à l'appel à projets pour la période de septembre 2022 à juillet 2023 ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOpte – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

19 – ACTION SOCIALE - ENFANCE JEUNESSE : Avenant à la Convention Territoriale Globale. M. Claude NAHOUM, Rapporteur.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la prolongation de la Convention Territoriale Globale jusqu'au 31 décembre 2023, par avenant à ladite convention,
- **ACTE** le remplacement du dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » par le dispositif « Bonus Territoire », qui prend sa suite,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir. Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE –

20 – ACTION CULTURELLE : TERRE DE CULTURE 2025 : Convention d'objectifs Scène de Musiques Actuelles 2022 / 2025 avec l'Association Jazz et Musiques Improvisées (AJMI). M. Claude NAHOUM, Rapporteur.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2022-2025) avec l'Association Jazz et Musiques Improvisées (AJMI),
- **IMPUTE** les dépenses afférentes au chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer les conventions et toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

21 – ARCHIVES : Achat du fonds d'archives de Maurice Costagliola photographe avignonnais au Provençal et à La Provence (1928 / 2014). M. Bernard AUTHEMAN, Rapporteur.

M. AUTHEMAN rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'achat des archives photographiques de Maurice Costagliola pour un montant de 8500 euros,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 21 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir, notamment demander une subvention pour soutenir cet achat auprès du service

interministériel des Archives de France (ministère de la Culture et de la Communication).

- ADOPTE –

22 – SOLIDARITÉS LOCALES : Avenant à la convention de partenariat et de financement des corbeilles solidaires pour les étudiants. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice.

Mme GAGNIARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat avec Avignon Université et l'Association ICIPASS/ Supermarché Solidaire
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 12 240,00 € à l'association ICIPASS / Supermarché solidaire
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 6574
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE –

23 – VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions à des associations non conventionnées permettant la réalisation de projets et / ou d'appui au fonctionnement de l'association. Mme Amy MAZARI - ALLEL, Rapportrice.

Mme MAZARI-ALLEL rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme RIGAULT

Réponse de Mme le Maire

Réponse de Mme GAILLARDET

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 1600 € relevant de la Délégation Vie Associative
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 025
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 5500 € relevant de la Délégation Devoir de mémoires et Anciens combattants,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 52 41
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

24 – PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Programmation du Fonds Local de la Délinquance
- Seconde tranche. Mme Catherine GAY, Rapportrice.

Mme GAY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer 31 100 € au titre du Fonds Local de Prévention de la Délinquance au titre de la seconde tranche pour la programmation décrite ci-dessus,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

25 – MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ». M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur.

M. MARTINEZ-TOCABENS rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. RENOARD

Réponse de M. MARTINEZ-TOCABENS.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

26 – HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020 / 2025). M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur.

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2121OP1047,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

27 – DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerces de détail (y compris commerce et réparation d'automobiles et de motocycles) - Dérogations à la règle du repos dominical au titre de l'année 2023. M. Claude TUMMINO, Rapporteur.

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux dérogations au repos dominical pour les établissements relevant de la division 47 de la Nomenclature des Activités Françaises « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » les dimanches 15 janvier, 2 juillet, et les 10, 17 et 24 décembre 2023,
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux dérogations au repos dominical pour les établissements relevant de la division 45 de la Nomenclature des Activités Françaises « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE –

28 – SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL : Exonération des droits de stationnement sur voirie. M. Claude TUMMINO, Rapporteur.

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme RIGAULT

Réponse de M. TUMMINO

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'exonérer totalement des droits de stationnement payant pour tous les usagers des voies de stationnement sises dans l'intra-muros et sur les parkings Jacques Tati, des Allées de l'Oulle et Martin Luther King où ces droits sont dus, les samedis 3 et 10 décembre 2022 de 00h01 à 23h mais également à compter du 17/12/22 à 00h01 jusqu'au 02/01/23 à 23h59.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

29 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Redynamisation des commerces - Exonération des taxes et redevances d'occupation du domaine public. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice.

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une exonération partielle pour les mois de mai, juin, août et septembre 2022, des redevances d'occupation du domaine public sur la régie Droits et place de stationnements et redevances de voirie « terrasses » et « étalages » aux établissements impactés situés sur l'axe de déviation rue Paul Saïn,
- **ACCORDE** une remise gracieuse, pour cette année 2022, des redevances d'occupation du domaine public sur la régie Droits et place de stationnements et redevances de voirie « terrasses » et « étalages » aux 8 établissements situés sur la portion angle Rue Cabassole/Rue Carreterie et angle Rue Rempart St Lazare/Rue Carreterie et Thiers,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

30 – VILLE EN TRANSITION : Présentation du rapport "Développement Durable 2022" de la Ville d'Avignon. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice.

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. RENOARD

Réponse de M. MARTINEZ-TOCABENS

Réponse de Mme LEFEVRE

Réponse de Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport Développement Durable 2022 relatif aux actions de la Ville d'Avignon tant internes à la collectivité que menées sur son territoire.

- PREND ACTE –

31 – VILLE EN TRANSITION : Présentation du rapport "Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2021" de la Ville d'Avignon. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice.

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. RUAT

Réponse de Mme PORTEFAIX

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la présentation du rapport « Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2021 et son plan de transition ».

- PREND ACTE –

32 – URBANISME : Opération en NPNRU "Grands-Cyprès / Trillade" : Approbation du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement. Mme Isabelle LABROT, Rapportrice.

Mme LABROT rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. RENOUARD

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le traité de concession et ses annexes relatifs à l'aménagement du secteur dit des « Grands-Cyprès / Trillade »,
- **FIXE** le montant de la participation d'équipement de la collectivité à 637 465 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Ne prennent pas part au vote : Mme HELLE, M. GONTARD, Mme LABROT, M. PEYRE, M. RENOUARD, M. BISSIERE.

33 – URBANISME : Désaffectation et déclassement de fractions de domaine public communal en nature de délaissés de voirie situés à proximité de la place de la Camargue. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur.

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement de fractions de domaine public communal représentant une superficie totale de 340 m² à parfaire par un document d'arpentage, situées à proximité de la place de la Camargue,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

34 – URBANISME - CESSIONS : Cession au profit de la SPL Grand Avignon Aménagement de fractions de domaine public communal déclassées en nature de délaissés de voirie situés à proximité de la place de la Camargue. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur.

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder à la SPL Grand Avignon Aménagement, ayant son siège social 320 Chemin des Meinajaries 84140 AVIGNON, représentée par Monsieur Joël GUIN, Président ou tout autre personne public ou morale pouvant s'y substituer, deux parcelles cadastrées en section HM à parfaire par un document d'arpentage, représentant une superficie totale de 340 m² situées à proximité de la place de la Camargue ;
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 5 780 €,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 compte 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Ne prennent pas part au vote : Mme HELLE, M. GONTARD, Mme LABROT, M. PEYRE, M. RENOUARD, M. BISSIERE.

35 – PERSONNEL : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (DOB 2023). Mme Françoise LICHIERE, Rapportrice.

Mme LICHIERE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

- PREND ACTE –

36 – ACTION SOCIALE : Subvention au Centre Hospitalier d'Avignon en soutien au projet de Maison des Femmes et des Enfants. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice.

Mme CLAVEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 20 000 € au Centre Hospitalier d'Avignon dans le cadre du projet d'aménagement d'une Maison des Femmes et des Enfants,
- **IMPUTE** la somme au chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signe tous documents s'y rapportant.

- ADOPTE –

37 – ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termites. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice.

Mme CLAVEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à Mme Sonia BENYOUSSA, propriétaire, pour un montant de 293,75 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, fonction12, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **IMPUTE** la somme au chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signe tous documents s'y rapportant.

- ADOPTE –

38 – PERSONNEL : Recensement de la population 2023. M. David FOURNIER, Rapporteur.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'ouverture de 20 postes d'adjoint administratif contractuels ; cette mission pouvant également être assurée en interne par des agents titulaires.
- **AUTORISE** les nominations d'un coordonnateur et de deux coordonnateurs adjoints chargés du pilotage des opérations, et d'un correspondant du répertoire d'immeubles localisés.
- **FIXE** les conditions de rémunération des agents recenseurs titulaires et contractuels telles que définies et le montant de la prime allouée à l'ensemble des agents recenseurs titulaires et non titulaires tel que défini.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e), à signer les contrats de recrutements des agents non titulaires et à désigner par arrêté, les personnes concourant à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement.

- ADOPTE –

39 – PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions. M. David FOURNIER, Rapporteur.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

40 – GRANDS EVÈNEMENTS - ATTRACTIVITÉ : CHEVAL PASSION - Edition 2023.
M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur.

M. GIORGIS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SPL Avignon Tourisme pour la 37^{ème} édition de Cheval Passion 2023,
- **IMPUTE** la dépense liée à l'animation dans les quartiers au chapitre 011 compte 6232, Service des Fêtes et Animations,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE –

41 – TOURISME : Convention d'occupation du domaine public - Petits trains touristiques. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur.

M. GIORGIS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la décision d'attribuer la convention portant autorisation d'occupation du domaine public pour trois petits trains touristiques à la société SAS SCTP CARS LIEUTAUD pour une durée d'un an, renouvelable trois fois,
- **DECIDE** que le montant de la redevance fixe annuelle sera d'un montant de 70 000 euros et de la redevance variable annuelle de 5 % du chiffre d'affaires à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

QUESTIONS ORALES

Question orale de M. RUAT :

Mme le Maire,

Pour résoudre une partie du problème de la circulation sur Avignon, il faut un 3^{ème} pont sur le Rhône, qui du Nord de Villeneuve rejoindrait la 4 voies à hauteur du Pontet.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, je vous avais posé dans ce sens une question orale pour savoir si une étude avait été faite, il m'avait été répondu qu'il était hors de question d'une telle réalisation sur la Barthelasse, zone protégée.

Ainsi, vous comprendrez mon étonnement lorsque j'ai appris que dans le cadre du projet de la VIARHONA, une passerelle était en construction en dessous du barrage de Sauveterre pour les cyclistes.

Je pensais à une petite réalisation, je me suis donc rendu sur les lieux et là, surprise : il s'agit d'un budget de plus de 8 millions d'euros...

Devant l'importance de ces travaux, j'ai parlé au responsable du chantier qui m'a expliqué que l'infrastructure mise en place pourrait supporter un pont classique.

Alors Mme le Maire, ma question est fort simple : bien qu'Avignon ne participe pas au financement de ces travaux, pourquoi ne pas s'être battu pour obtenir un pont classique qui n'aurait coûté que quelques millions de plus ?

Je vous remercie.

Réponse de M. MARTINEZ-TOCABENS :

Monsieur le Conseiller Municipal,

Le projet routier que vous proposez se caractériserait de la manière suivante :

- Création de 2 ponts sur le Rhône, d'une longueur de 500m pour le premier et de 200m pour le second
- Reprise complète de l'échangeur voie rapide/RN7
- Création d'un échangeur routier entre le pont et la RD980
- Traversées de l'île de la Barthelasse sur une longueur de 2,9km
- Traversée de la plaine inondable de Villeneuve sur 900m

Ces 2 dernières zones sont classées ZNIEFF II et Natura 2000, ainsi que zones inondables inscrites au PPRI.

Le Département de Vaucluse réalise actuellement une passerelle piétons et vélos au droit du barrage de Sauveterre. Suspendue par des cordages sans aucun appui intermédiaire dans le fleuve, elle ne peut recevoir des véhicules. Par ailleurs, le coût que vous annoncez ne correspond pas à la passerelle mais à la totalité de la Viarhona actuellement en travaux sur 9 km entre Sorgues et Avignon. La réalisation d'un pont routier à cet endroit serait par ailleurs loin de répondre aux enjeux de déplacements du cœur de l'agglomération avignonnaise. Ce projet n'est d'ailleurs porté par aucune collectivité locale.

Votre proposition n'est pas souhaitable financièrement, socialement et techniquement. De plus, ses impacts environnementaux sur le territoire avignonnais seraient considérables et contraires

à la nécessité de bâtir une ville qui assume sa part dans l'atténuation des impacts du changement climatique.

Question orale de Mme MAGDELEINE :

Madame le Maire

Ma question orale porte sur un sujet sensible, tabou et délicat mais pour lequel nous souhaitons des réponses. En effet, il nous a été rapporté que des cendres, déposées au pied des arbres du jardin des souvenirs, dans l'enceinte du crématorium ont été enlevées et déplacées à l'aide d'une pelle par un employé municipal vraisemblablement et jetées dans la rivière sèche à proximité.

Cela signifie qu'une famille qui vient se recueillir au pied de l'un de ces arbres ne se recueille plus forcément devant les cendres de son défunt mais peut être devant celles d'un inconnu.

Cette pratique est choquante et ne nous semble pas très éthique. Cette même rivière sèche, envahie de feuilles qui ne sont pas ramassées, déborde lors des pluies rares mais très abondantes. Cette même personne nous a indiqué avoir vu un poney gambader au milieu du jardin des souvenirs, pour ma part c'est une chèvre que j'ai rencontrée l'année dernière mais rien d'étonnant car, pour m'être rendue sur place en journée, j'ai constaté que le portail d'entrée était inexistant et le portail côté sortie n'a pas l'air de fonctionner puisqu'après 18h30 il était toujours ouvert.

Ce n'est pas non plus étonnant que les dalles de deux places de parking à l'entrée aient été volées. Le plafond du préau est envahi de toiles d'araignées et le pupitre boueux n'a pas été nettoyé depuis longtemps. Ce lieu qui a été rénové il y a une douzaine d'années, manque cruellement d'entretien. De vieux pots, supports de gerbes en mousse et couronnes mortuaires de fleurs sèche et défraîchies jonchent le sol.

Que pensez-vous mettre en œuvre pour remédier à ces nombreux dysfonctionnements rencontrés dans un lieu de respect et de recueillement ?

Réponse de M. FOURNIER :

Madame la conseillère municipale,

Il ne faut pas confondre la réalité des faits avec votre interprétation complètement tronquée.

En effet, les familles qui souhaitent disperser les cendres peuvent l'effectuer au jardin du souvenir du crématorium, cependant il s'agit de dispersion et non pas d'inhumation. De ce fait, c'est le lieu qui appelle au souvenir et non la présence des cendres dispersées, amenées à disparaître avec l'effet du temps. Je vous rappelle que les familles qui le souhaitent, peuvent faire procéder à l'inhumation des cendres dans un des cimetières de la ville, soit dans le columbarium, une caverne ou une concession.

Concernant vos questionnements sur l'entretien des lieux, il demeure en lien avec les cendres. En effet, celles-ci peuvent être dispersées au pied d'un arbre ou sur tout autre espace du jardin du souvenir, y compris ceux pour lesquels vous sollicitez un entretien et une intervention des agents de la ville.

Notez néanmoins que cet automne, une amélioration du site a débuté avec la taille des muriers platanes et des cannes, la plantation de plantes et le réaménagement du chemin conduisant au jardin du souvenir. Enfin, en 2023 seront installés des bancs et espaces de repos pour les familles qui souhaitent se recueillir.

Par ailleurs, au sujet de l'entretien général du crématorium, les dalles du parking ont été remises en place et un nettoyage des locaux a été effectué.

J'espère que la prochaine fois, vous poserez des questions utiles et élèverez un peu plus haut le niveau.

Question orale de Mme RIGAULT :

Le 12 novembre dernier, le journal « Le Parisien » a publié un Palmarès des villes de plus de 20.000 habitants, les plus sûres de France, s'appuyant sur des données issues du Ministère de l'Intérieur.

Sans grande surprise, Avignon se retrouve en toute queue de peloton, plus précisément à la 264ème place sur 273, une place seulement derrière Marseille, ville connue pour sa petite délinquance comme sa grande criminalité.

Vols dans les véhicules : + 33%.

Vols sans violence contre des personnes : + 14%.

Coups et blessures volontaires : + 26%.

Cambriolages de logements : +15%.

Vols sur les particuliers dans les rues ou les lieux publics : + 16%.

Plaintes pour violences sexuelles (viols, agressions et harcèlement) : +36%.

Quant aux chiffres les plus édifiants, ils sont donnés à l'échelon départemental, même si nous savons tous qu'ils proviennent principalement la Cité des Papes :

Homicides et tentatives d'homicides : + 33%.

Consommation de stupéfiants : + 39%.

Crimes et délits commis par des étrangers : + 38%.

Il ne se passe pas un jour sans que la presse locale ne relate un fait en lien avec une de ces infractions.

Faut-il rappeler qu'Eric Masson a été tué il y a tout juste 18 mois, lors d'un contrôle de stupéfiants, en plein cœur de l'Intra-Muros à quelques dizaines de mètres à peine de la rue très fréquentée des Teinturiers et à proximité immédiate de cinq établissements scolaires laissés sans aucune surveillance policière dans les heures qui ont suivi.

Faut-il rappeler le nombre d'Avignonnais, parmi lesquels bien souvent des mineurs, qui sont régulièrement abattus lors ou à proximité de règlements de compte entre bandes rivales ? Le dernier en date : un jeune de 16 ans à peine, tué dans le quartier Monclar, le 30 octobre dernier, avec des armes de gros calibres.

Faut-il rappeler ces commerçants de St Ruf qui ont déjà subi, au mois de juillet dernier, pas moins de 35 agressions en l'espace de 18 mois seulement, dans leur magasin, sans jamais avoir vu un policier venir à leur rescousse alors que leur vie était en danger ?

Aujourd'hui, les Avignonnais ont peur de sortir de chez eux, en soirée comme en journée, peur d'être agressés, peur de prendre une balle perdue.

Mme le Maire, bien que la sécurité soit avant tout une compétence régaliennne, il n'en demeure pas moins qu'il est de votre pouvoir de police générale d'assurer la sécurité et la tranquillité publique sur notre Commune.

Alors qu'il est regrettable de constater l'absence prolongée d'un Directeur de la PM ou encore des effectifs de policiers municipaux incomplets expliquant la fermeture régulière de postes de police municipale dans les quartiers, quand allez-vous prendre les mesures qui s'imposent pour – enfin – garantir la sécurité des Avignonnais ?

Réponse de Mme GAY :

Madame la conseillère Municipale,

Sans grande surprise, quand cet article du Parisien a été médiatisé, je m'attendais à une question de votre groupe au Conseil Municipal.

Le classement d'Avignon ne peut nous satisfaire pas plus que celui de Perpignan ne peut satisfaire Louis ALIOT...

Mais une fois encore Madame Rigault, vous confondez la place Beauvau et la place de l'Horloge, les pouvoirs de ministre de l'Intérieur et les pouvoirs de police du Maire ...

Vous savez très bien que la lutte contre de la délinquance relève de la compétence régaliennne des services de police et de gendarmerie, voire de la justice, lesquels mettent en œuvre, avec les moyens dont ils disposent et nous savons tous ici qu'ils sont encore notoirement insuffisants, les orientations de politique pénale définies au plus haut sommet de l'Etat.

Par ailleurs, la rigueur s'impose lorsque l'on exploite des statistiques auxquelles on peut faire dire beaucoup de choses, donc n'importe quoi ou ce que l'on veut, ce qui revient au même... Dans cette enceinte, nous ne sommes pas au café du commerce, raison aussi pour laquelle je me refuserai, contrairement à vous, à toute instrumentalisation politicienne des drames que notre ville a pu connaître ou des faits divers dont vous faites vos «choux gras»...

Dans ce cas précis, ces statistiques concernent les villes de plus de 20 000 habitants et ne prennent en compte que les agressions les vols et les cambriolages. Les affaires de stupéfiants, d'homicides ou de VIF ne sont pas comptabilisées. Elles ne peuvent donc pas, vous en conviendrez, refléter un tableau fidèle de la délinquance.

Je vais illustrer mes propos :

Ces statistiques, qui reflètent l'activité des services de police et de gendarmerie, n'intègrent pas non plus la spécificité du territoire par exemple : rural, résidentiel ou urbain ; riche ou pauvre ; à forte attractivité économique ou touristique ou pas ; équipé d'un réseau de transports dense favorisant un brassage de populations ou pas ; à forte ou faible densité de population ; à une forte couverture des forces de sécurité intérieure ou pas. Les villes les moins bien classées présentent très majoritairement une forte densité de population et une forte attractivité.

Néanmoins, c'est avec l'honnêteté que nous devons aux avignonnais que je me livrerai à quelques commentaires de vos chiffres, qui ne reflètent pas la réalité, ce que je vais illustrer par trois exemples dans un souci de ne pas alourdir les débats ce, à partir des statistiques arrêtées par la DDSP au mois d'octobre 2022, chiffres comparés à ceux de 2021, portant sur les infractions retenues pour le classement du Parisien.

Pour rappel, Avignon compte 90505 habitants et 54 000 logements.

- Vols dans les véhicules : + 33%.
Non +7,11 % soit 467 v (+ 31 véhicules).
- Vols de véhicules :
- 11,43% : soit 217 v (-22 véhicules).
- Cambriolages de logements : +15%.
Non + 4,4% soit 734 cambriolages dont 534 dans un local d'habitation (+ 31).

Mes recherches auprès des services de la Police Nationale et de la Police Municipale concernant *les 35 agressions de commerçants du quartier St Ruf* sur 18 mois sont restées vaines. Je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres et il n'est pas possible que nous n'ayons pas été destinataire d'une telle information. 35 agressions sans aucune intervention des services de police,

municipale ou nationale, je n'y crois pas même si je sais que certains appels, encore trop, restent sans suite faute de moyens suffisants des forces de sécurité intérieure.

L'ADN de la police municipale est la proximité, c'est une police au service de tous les avignonnais, des acteurs du monde économique et des partenaires institutionnels.

Elle écoute, informe et rassure. Elle prévient les infractions, traite des incivilités, sanctionne les manquements aux arrêtés du maire. Elle assure des remontées précieuses d'informations auprès des services de la police nationale qu'elle peut assister, sous le contrôle d'un Officier de Police Judiciaire, dans le cadre d'opérations concertées de sécurité publique.

C'est dans le cadre de sa collaboration avec la police nationale et le procureur de la République que la PM participe, de « façon périphérique », à la lutte contre la délinquance. Cette collaboration se traduit à Avignon notamment par :

- une convention de coordination Police Municipale/Police Nationale concernant les missions et les moyens de chaque entité
- un suivi partenarial du développement du parc de vidéosurveillance
- une convention partenariale relative à l'usage de notre CRIV
- la création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance dédié, sous l'autorité du Procureur de la République, à la lutte contre les stupéfiants et le trafic d'armes
- le partenariat institutionnel dans le cadre du CLPD (conseil...)
- le renforcement de l'accompagnement de la Police Municipale dans le cadre d'opérations de sécurité publique menée par la Police Nationale et la Police Judiciaire)
- le déploiement d'un dispositif de voisins solidaires
- la mise en place d'une procédure de Rappel à l'Ordre RAO
- la mise en place de réunions mensuelles entre la DDSP et les directions de la Sécurité Publique et de la Tranquillité publique en ma présence et celle du DGS de notre collectivité auquel la direction de la Sécurité est désormais directement rattachée.

Ce partenariat est aussi illustré par la signature par Madame le Maire, le 7 décembre prochain , d'un contrat de sécurité intégrée.

Quant à la Police municipale, vos allégations sont, comme souvent, fallacieuses voire tendancieuses. J'objective :

- Un nouveau directeur de la Sécurité Publique prend ses fonctions le 1^{er} décembre (annoncé au précédent Conseil Municipal)
- Au 17 novembre 2022, l'effectif total de la Police Municipale est de 96 policiers dont 70 de terrain, répartis sur des vacations de matin et d'après-midi. Nous avons besoin de poursuivre notre politique de recrutement mais, dans ce domaine comme dans d'autres, les postes peinent à être pourvus et nous revendiquons par ailleurs un certain niveau d'exigence sur les profils recrutés.
- Entre novembre 2021 et novembre 2022, 12 nouveaux agents ont été recrutés par voie de mutation ou de réussite au concours.
- Les 5 brigades d'ilotage sont opérationnelles avec un effectif de 5 agents, mais deux postes doivent être pourvus, l'un à Saint-Chamand départ, l'autre au Pont des Deux Eaux.
- Un agent d'accueil, formé à l'accueil des personnes victimes de violences, est présent dans chaque ilot et assure l'ouverture du poste.
- La brigade de nuit, en mission jusqu'à 5h du matin, compte un effectif de 13 agents. Un recrutement est en cours sur un prévisionnel de 4 à 5 agents restant à recruter
- En information complémentaire, 2541 PV et rapports ont été dressés entre le 1^{er} janvier et ce jour.

Enfin Madame Rigault, ne craignez pas de sortir le soir, vous constaterez la fréquentation des cinémas, théâtres, restaurants, salles de spectacles et concerts. Les avignonnais, petits et grands, sont venus nombreux hier soir pour profiter de la magie de Noël et des illuminations.

Je conclurai mon propos sur d'autres palmarès :

- Avignon est classée parmi les 5 villes les plus attractives de France pour investir avec un budget de moins de 100 000 euros (cf. Plateforme française d'investissement locatif clefs en mains -Beaustock).
- Tous les indicateurs de l'activité touristique de l'année 2022 sont à la reprise et à la hausse, Avignon restant une destination nationale et mondiale prisée (cf. rapport Comité Qualité Local AT et OT 2022). La sécurité n'a pas fait l'objet de réclamations de la part des touristes.
- Dans le palmarès 2021 « des Villes où il fait bon vivre » (villes et villages de France) Avignon figure en 3ème position parmi les villes entre 50 000 et 100 000 habitants.

Question orale de M. RENOARD :

Mme le Maire, Mes chers collègues,

Le 27 novembre 2022, une réunion publique intitulée « la conférence des Imams » devait se tenir dans la salle des Fêtes de MONTFAVET, dite salle Jasmin, à l'initiative de l'association musulmane D'Clic.

Or, dès le 10 novembre dernier, la Préfecture de Vaucluse a demandé l'annulation de cette conférence au motif que les orateurs mettaient en avant une association dissoute par décret du ministère de l'Intérieur, l'association BarakaCity, pour des idées haineuses, discriminatoires et violentes.

Aussi, comment se fait-il que la Mairie d'AVIGNON ait mis à disposition, à titre gracieux ou à titre onéreux, la salle municipale précitée au profit de l'association D'Clic, sachant que cette dernière s'était prévaluée de l'Association dissoute par le ministère de l'Intérieur ?

A défaut pour la Mairie d'avoir réagi au moment où la Préfète de Vaucluse avait entamé un processus d'interdiction...

Je vous remercie.

Réponse de Mme MINSEN :

Monsieur le Conseiller Municipal,

La « Conférence des Imams » devait se tenir, comme vous le précisez, à la Salle du Jasmin. Cette salle de réception est privée et ne relève en aucun cas d'une gestion de la ville d'Avignon. Aucune sollicitation concernant cette salle n'a donc été demandée à la Mairie. Il est donc faux de laisser penser que la ville a mis à disposition cette salle au profit de l'association D'Clic.

Par ailleurs, pour votre parfaite information, sachez que l'annulation de cette manifestation a fait l'objet d'une décision concertée entre Mme la Préfète et Mme le Maire.

Question orale de Mme MONTAGNAC :

Madame le Maire, Mes chers collègues,

En 1975, des lois ont été votées afin de faciliter l'accès aux lieux publics pour les P.M.R.. Et, en 1991, ces lois ont été affirmées.

Mais bon nombre de villes ne respectent pas ces obligations.

Aujourd'hui, une personne "valide" ne prêterait pas attention à ces difficultés. Il a fallu que je sois amenée à pousser une personne en fauteuil roulant à travers la ville pour que je m'en rende compte.

Des objets gênants, des terrasses qui débordent, des voitures mal garées... Régulièrement, je vois des personnes handicapées réemprunter la route, les trottoirs étant inaccessibles.

C'est un véritable parcours du combattant. Certains magasins n'ont toujours pas de rampe d'accès. Nous n'avons pas pu entrer dans certaines boutiques du centre-ville. Même si cela n'est pas du ressort de la commune, serait-il possible de faire une campagne de sensibilisation en ce sens ?

C'est une véritable discrimination au quotidien pour les personnes qui ne peuvent se déplacer aisément qu'elles soient en fauteuil ou non.

Mais comme nous ne sommes pas tous concernés, nous ne voyons pas les difficultés auxquelles ils doivent faire face chaque jour.

Il est grand temps que les aménagements qui n'ont pas encore été faits, soient réalisés rapidement.

C'est inadmissible qu'en 2022, une personne à mobilité réduite ne puisse pas entrer dans un magasin, ne puisse pas aller dîner au restaurant, ne puisse pas simplement se balader en ville ou ailleurs.

Madame le Maire, Mr Macron, dit qu'il est facile de trouver du travail en traversant la rue, mais faudrait-il déjà pouvoir la traverser ? "

Réponse de M. NAHOUM :

Madame la Conseillère Municipale,

Nous sommes à Avignon, extrêmement sensibles aux difficultés que peuvent rencontrer dans leur quotidien les personnes les plus fragiles, au premier chef desquels les personnes souffrant de handicap ou à mobilité réduite.

Dans le but d'aider ces avignonnaises et avignonnaise dans leur vie de tous les jours, la Ville d'Avignon a choisi, sur l'espace public, de développer des concepts d'aménagement qui facilitent les déplacements des personnes les plus vulnérables. C'est ainsi que dans le centre historique et au-delà des murs, les nouveaux projets ont été pensés :

- comme des espaces « à plat » et sans trottoirs
- en réduisant les mobiliers et autres obstacles sur la trajectoire piétonne
- en élargissant la zone piétonne dans l'intra-muros

Il suffit de se souvenir de la Place St Didier, des rues Bonneterie Carnot et Carreterie, du tour des Halles et bientôt de la gare centre pour mesurer les progrès significatifs en faveur de la ville autonome réalisés à Avignon.

Ces principes s'étendent aux autres quartiers d'Avignon : une vitesse abaissée, des plateaux, des élargissements, des rampes d'accès, des mobiliers urbains déplacés.

En parallèle, la Ville d'Avignon est mobilisée sur la mise en accessibilité de l'ensemble de ses Etablissements Recevant du Public (ERP). Outre ses équipements phares (le Stade Nautique, les Halles GENICOUD d'ores et déjà accessibles ; la Bibliothèque Jean Louis Barrault et le Parc des Sports demain), la Ville a travaillé à rendre accessibles ses équipements de proximité tels que les mairies de quartier et les écoles.

Chaque nouvelle réhabilitation engagée sur nos équipements publics intègre prioritairement sa mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Question orale de Mme PERSIA :

Madame le Maire, chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 18 décembre 2021, j'avais demandé dans quel délai et sous quelle forme, vous pensiez informer la population du danger que représentent le Canal de Vaucluse et le Canal des Sorguettes qui serpentent le Centre-Ville.

Je sollicitais, en parallèle, la communication de l'intégralité de l'étude structurelle du Canal de Vaucluse, le résultat des analyses des roches par carottage et la date approximative de la réalisation de l'étude structurelle du Canal des Sorguettes ainsi que l'autorité publique chargée de son élaboration.

Sans réponse satisfaisante, j'ai confirmé ma question par une correspondance à laquelle il m'a été répondu, en date du 20 janvier 2022, que les principes dégagés par la CADA ne permettaient pas la transmission de ces documents.

Or, la CADA que j'ai interrogée, dans son avis en date du 10 mars 2022, dément cette analyse. Elle précise en effet que : « tout membre du Conseil Municipal a le droit, au même titre que toute personne, indépendamment des fonctions qu'elle exerce ou des mandats qu'elle détient dans le cadre de sa fonction, d'avoir accès aux documents, conformément à l'article L311-1 du Code des relations entre le public et l'Administration, qui est tenue de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elle détient aux personnes qui en font la demande. »

Elle rajoute : « l'article L124-2 du Code de l'Environnement, qualifie d'informations relatives à l'environnement, toutes les informations disponibles, quel qu'en soit le support, qui ont notamment pour objet l'état des éléments de l'environnement ainsi que les interactions entre ces éléments ; les décisions, les activités et les facteurs, notamment les déchets, les émissions, les déversements et autres rejets, les substances, etc... susceptibles d'avoir des incidences sur l'état de la santé humaine, la sécurité et les conditions de vie des personnes ainsi que les constructions et le patrimoine culturel, dans la mesure où ils sont ou peuvent être altérés par des éléments de l'environnement, des décisions, des activités ou des facteurs sus-mentionnés ».

Je m'étonne d'ailleurs que les élus VERTS ne se soient pas emparés de ce dossier, sachant que des canalisations de gaz longent le canal de Vaucluse et que les boues d'épuration sont déversées dans le Rhône.

Vous avez confié dans la 1ère quinzaine d'avril dernier au quotidien « Vaucluse Matin » que ces documents seraient transmis dans l'été, le temps que « *Les services de la Ville s'évertuent à traduire les éléments actuellement sous format technique et non accessibles pour les profanes* »

Or, l'été est fini, l'hiver est bientôt là et toujours aucune information n'a été apportée aux citoyens et aucun document n'a été communiqué.

A l'heure où l'environnement est un sujet majeur, je suis profondément choquée que la population ne fasse pas l'objet de plus de considération en ne l'informant pas du danger que représentent ces canaux.

Ma question est donc la suivante :

Quand et sous quelle forme allez-vous me communiquer, conformément à l'avis de la C.A.D.A :

- l'intégralité de l'étude structurelle du Canal de Vaucluse
- le résultat des études des roches par carottage d'une part

D'autre part, nul n'a besoin d'être un spécialiste pour être informé :

- du délai dans lequel l'étude structurelle du Canal des Sorguettes sera achevée
- l'autorité publique chargée de son élaboration.

En outre, par quel moyen allez-vous informer les citoyens du danger qu'ils encourrent et de quelle manière ?

Je vous remercie.

Réponse de M. BLUY :

Mme la Conseillère Municipale,

Les éléments que vous évoquez et qui concernent l'étude structurelle du Canal de Vaucluse, sont en cours de consolidation et sont sur le point d'aboutir. La méthodologie proposée par le prestataire est différente de celle de la commande initiale. Cette méthode, plus adaptée à la situation contraint le prestataire a un rendu plus tardif, programmé pour le moins de février 2023.

Les documents pourront alors vous être communiqués.

Les études sur le devenir des Sorguettes intramuros sont en cours de traitement dans le cadre du schéma d'assainissement porté par le Grand Avignon. Le schéma d'assainissement sera complété par des études spécifiques qui permettront d'aboutir à un programme de travaux adapté.

L'objectif annoncé par le Grand Avignon est d'aboutir à ce programme de travaux d'ici la fin d'année 2023.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibération n°5 du 4 juillet 2020 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en Conférence des Présidents de groupes, il a été convenu avec Mme RIGAULT que celle-ci ferait parvenir ses éventuelles remarques et questions avant par anticipation du Conseil pour qu'on puisse lui apporter réponse.

Si les réponses lui paraissent incomplètes, Mme RIGAULT abordera les questions lors du Conseil Municipal.

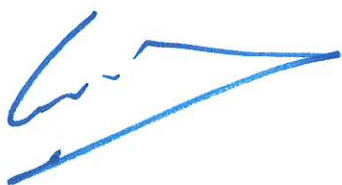
Mme RIGAULT remercie Mme le Maire de l'accord qui a été trouvé, de manière à pouvoir raccourcir les fins de Conseil Municipal d'une part et d'autre part d'aborder ces questions qui ne font pas l'objet d'une présentation lors de la Commission administration générale finances et personnel.

- PREND ACTE –

Madame le Maire, Présidente informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le **samedi 17 décembre 2022 à 9 heures** dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

La séance est levée à 14 heures par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire
Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Arnaud PETITBOULANGER

